

Entre 2021 et 2023, deux tiers des entreprises qui délocalisent se tournent vers l'Europe

Insee Première • n° 2115 • Juillet 2026



Entre 2021 et 2023, seules 2,0 % des entreprises de 50 salariés ou plus des secteurs principalement marchands, soit quelque 500 entreprises, ont délocalisé au moins une activité à l'étranger. Ce taux atteint 6,5 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus. Les transferts d'activité à l'étranger concernent essentiellement les multinationales, en particulier celles sous contrôle étranger, les entreprises industrielles et celles du secteur de l'information-communication. Pour huit multinationales sur dix qui délocalisent, ces transferts s'opèrent au sein du même groupe.

Les entreprises délocalisent majoritairement vers l'Europe. L'Europe occidentale accueille plus souvent que la moyenne des activités industrielles, l'Europe centrale et orientale des services administratifs et financiers, l'Inde des services informatiques et technologies de l'information et le Maghreb des activités commerciales. La réduction du coût de la main-d'œuvre constitue le principal moteur de la délocalisation, de façon particulièrement marquée pour l'industrie.

Sur la même période, seules 1,0 % des entreprises, soit environ 250, ont relocalisé une activité, principalement des multinationales et des entreprises industrielles. Les relocalisations proviennent aussi majoritairement d'Europe.

Accès aux marchés, réduction des coûts salariaux et maîtrise des approvisionnements sont des facteurs clés d'implantation des entreprises dans une économie mondiale caractérisée par des chaînes de valeurs fragmentées et des tensions géopolitiques récurrentes. Parmi les 24 800 entreprises de 50 salariés ou plus implantées en France en 2023 et appartenant aux secteurs principalement marchands non agricoles ► **sources**, seules 2,0 % déclarent avoir partiellement ou totalement **délocalisé** au moins une de leurs activités entre 2021 et 2023 ► **figure 1**. Cette part est similaire à celle observée sur la période 2018 à 2020 (1,7 %). Ces quelque 500 entreprises réalisent 7 % du chiffre d'affaires (soit plus de 200 milliards d'euros en 2023) et emploient 6 % des salariés (soit plus de 500 000 salariés) du champ de l'enquête. La délocalisation concerne plus souvent les entreprises les plus grandes, le déploiement d'une stratégie à l'international impliquant des coûts fixes. À 6,5 %, le taux d'entreprises de 500 salariés ou plus qui déclarent avoir délocalisé sur cette période est ainsi trois fois supérieur à celui de l'ensemble du champ.

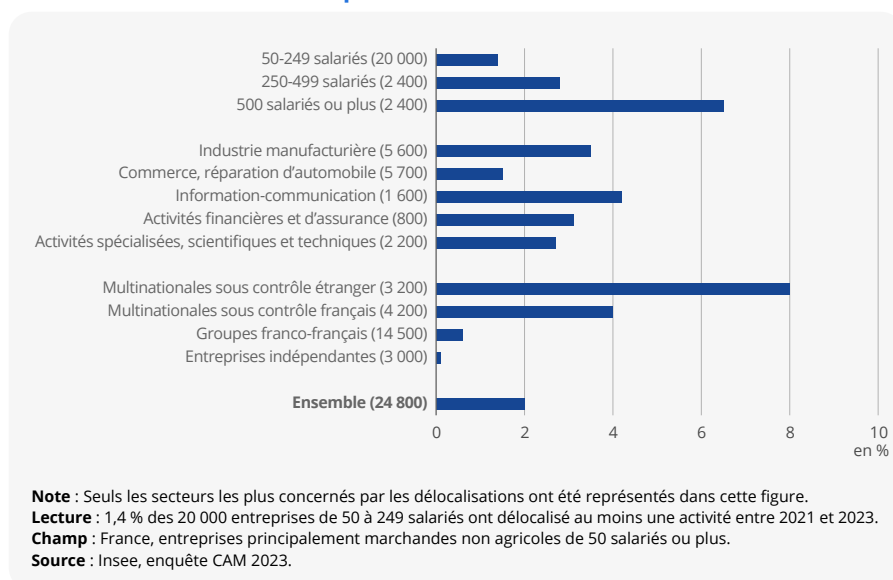
Sur cette période de trois ans, on estime qu'entre 7 500 et 13 000 postes ont été directement supprimés sur le territoire français à la suite d'une délocalisation, ce qui représente entre 1,4 % et 2,3 % de l'emploi total français des entreprises

ayant délocalisé, et entre un tiers et la moitié du nombre total de postes supprimés en net (ie suppressions nettes des créations). Cette estimation ne prend en compte ni l'impact indirect potentiel des délocalisations (par exemple auprès de fournisseurs résidents des activités délocalisées) ni les emplois non créés en France à la suite du développement de nouvelles activités de l'entreprise à l'étranger plutôt qu'en France.

Un taux de délocalisation quatre fois supérieur à la moyenne pour les multinationales étrangères

Les entreprises de plus de 50 salariés appartenant à des groupes multinationaux sont au nombre de 7 400 en France en 2023. Elles délocalisent plus fréquemment, en particulier celles dont la tête de groupe est située à l'étranger : 8,0 % de ces dernières (au nombre de 3 200) ont délocalisé au moins

► 1. Part des entreprises ayant délocalisé entre 2021 et 2023 selon leurs caractéristiques



une activité entre 2021 et 2023, contre 4,0 % de celles (au nombre de 4 200) appartenant à des **multinationales sous contrôle français** et seulement 0,6 % de celles (au nombre de 14 500) appartenant à des **groupes franco-français**. Les délocalisations se font alors très majoritairement au sein du même groupe : 84 % des multinationales qui transfèrent des activités à l'étranger les confient uniquement à une autre entreprise du groupe.

Quatre entreprises qui délocalisent sur dix sont des entreprises industrielles, une sur six exerce dans le secteur du commerce et une sur sept dans l'information-communication. La part d'entreprises ayant délocalisé est néanmoins la plus élevée parmi les entreprises de l'information-communication (4,2 %), juste devant les entreprises industrielles (3,5 %).

À taille et type de groupe équivalents, une entreprise de l'information-communication a 2,0 fois plus de chances de délocaliser qu'une entreprise du commerce, contre 1,4 fois plus de chances pour une entreprise industrielle. À taille et secteur équivalents, une **multinationale sous contrôle étranger** a 2,2 fois plus de chances de délocaliser qu'une multinationale sous contrôle français et 10,8 fois plus de chances qu'un groupe franco-français. L'appartenance à une multinationale sous contrôle étranger est le facteur le plus déterminant.

Taille de l'entreprise, appartenance à une multinationale et secteur d'activité se cumulent : 17 % des entreprises industrielles de 500 salariés ou plus faisant partie de multinationales dont la tête de groupe est située à l'étranger ont délocalisé au moins une activité entre 2021 et 2023. Ces 17 % représentent environ 50 entreprises.

Les stratégies de délocalisation s'inscrivent fréquemment dans la durée : parmi les entreprises ayant transféré des activités entre 2021 et 2023, 40 % l'avaient déjà fait entre 2018 et 2020 et 32 % envisagent de nouveau de délocaliser dans un futur proche.

Les services administratifs et financiers : activité la plus délocalisée

Les activités de services administratifs et financiers, communes à l'ensemble des secteurs, sont les plus fréquemment délocalisées : elles concernent près de la moitié (47 %) des entreprises qui ont délocalisé entre 2021 et 2023 ► **figure 2**. Les nouvelles technologies et la numérisation de l'économie facilitent la réalisation de ce type de travaux à distance alors que certaines entreprises souhaitent se recentrer sur leur cœur de métier. Parmi les autres activités fréquemment délocalisées et présentes dans la majorité des entreprises, figurent les services informatiques et de technologies de l'information (27 %) ainsi que le commerce,

marketing, service après-vente (22 %). Même si les activités industrielles sont essentiellement spécifiques aux secteurs industriels, elles concernent 31 % des entreprises qui délocalisent.

Les entreprises industrielles délocalisent en effet principalement des activités industrielles (67 %), deux fois plus souvent que des activités administratives (30 %). Les entreprises de l'information-communication délocalisent des activités informatiques (57 %), administratives (42 %) et commerciales (33 %). Deux tiers des entreprises du secteur du commerce ayant délocalisé ont transféré leurs activités administratives, contre seulement un quart pour leurs activités commerciales.

Finalement, tous secteurs confondus, 56 % des entreprises qui délocalisent transfèrent des activités cœur de métier et 63 % des activités support.

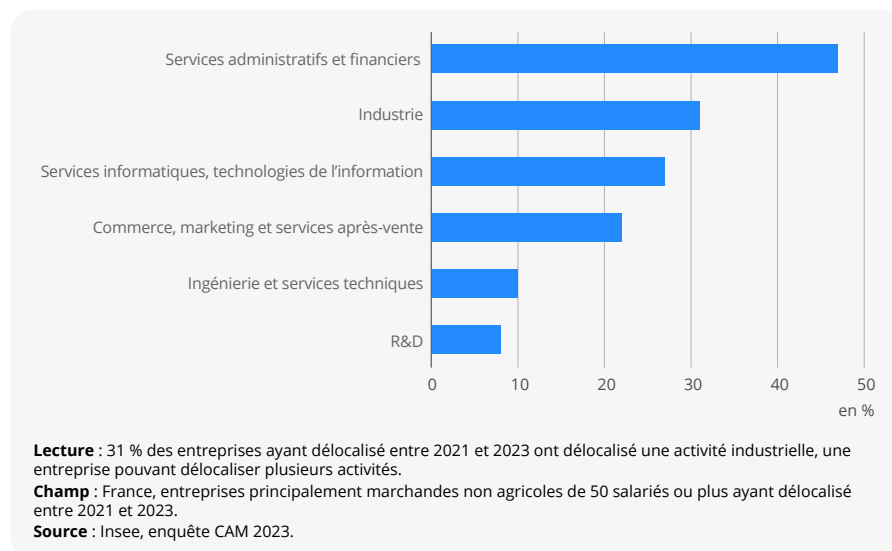
Le plus souvent, les entreprises ne délocalisent que partiellement leurs activités. Les services informatiques et des technologies de l'information se distinguent, les entreprises les délocalisant plus souvent en totalité : 33 %, contre 19 % pour les services administratifs et 16 % pour le commerce.

Enfin, un tiers des entreprises ayant délocalisé ont transféré plusieurs activités à l'étranger sur la période. Presque toutes sont des multinationales. Dans la moitié des cas, ces délocalisations associent les services administratifs et les services informatiques.

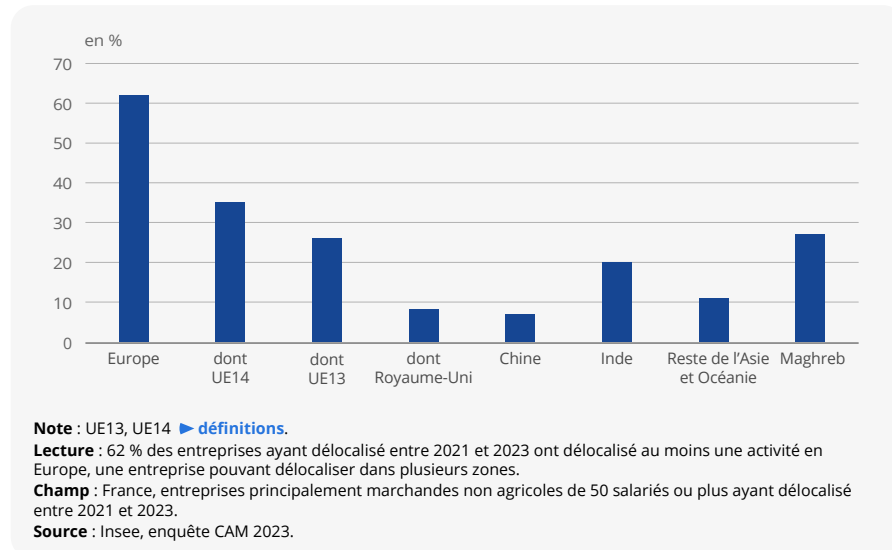
Des délocalisations en majorité vers l'Europe

Le marché européen reste très structurant : 62 % des entreprises qui ont délocalisé y ont transféré au moins une activité, dont 35 % vers un pays de l'**UE14** ► **figure 3**.

► 2. Principales activités délocalisées par les entreprises entre 2021 et 2023



► 3. Principales zones géographiques vers lesquelles les entreprises ont délocalisé entre 2021 et 2023



Le Maghreb constitue la deuxième destination (27 %), devant l'Inde (20 %). Par rapport à la période 2018-2020, les délocalisations vers le Maghreb et l'Inde ont augmenté (+13 points pour chaque zone), tandis qu'elles sont restées stables vers l'Europe. Les délocalisations vers la Chine ne concernent que 7 % des entreprises ayant délocalisé. Deux tiers des entreprises ayant délocalisé l'ont fait vers une seule zone géographique, les plus grandes diversifiant davantage leurs implantations.

Les délocalisations vers l'UE14 sont un peu plus fréquemment industrielles : 36 % des entreprises ayant transféré des activités dans l'UE14 ont délocalisé des activités industrielles, contre 31 % en moyenne sur l'ensemble des zones. Une entreprise sur deux qui délocalise dans l'UE13 y transfère des activités de services administratifs et financiers. Les transferts d'activité vers l'Inde concernent plus fréquemment des services informatiques et des technologies de l'information (47 % des entreprises y ayant délocalisé, contre 27 % en moyenne). Enfin, le Maghreb attire davantage les entreprises qui délocalisent des activités du commerce, marketing et services après-ventes (29 % contre 22 %).

Délocaliser pour réduire les coûts de la main-d'œuvre

Le motif économique de délocalisation le plus cité est la réduction du coût de la main-d'œuvre (55 %) ► **figure 4**. La volonté de réduire les autres coûts et le manque de main-d'œuvre qualifiée en France sont nettement moins cités (17 % chacun), comme la volonté d'accéder à de nouveaux marchés (13 %) ou de réduire les délais de livraison (10 %). Sur un autre plan, les entreprises ayant délocalisé mentionnent dans près d'un cas sur deux (47 %) une décision stratégique prise par la tête de groupe.

Pour les groupes multinationaux sous contrôle étranger, la décision de la tête de groupe devance nettement la réduction du coût de la main-d'œuvre (respectivement 68 % et 53 %), suggérant que ces délocalisations sont davantage perçues comme subies. En revanche, pour les multinationales sous contrôle français, la réduction du coût de la main-d'œuvre est la raison la plus souvent évoquée (59 %), loin devant la décision de la tête de groupe (32 %). Pour les groupes franco-français, le manque de main-d'œuvre qualifiée en France constitue la deuxième raison la plus citée (38 %), derrière la réduction du coût de la main-d'œuvre (55 %).

Les entreprises qui délocalisent des activités industrielles évoquent un peu plus fréquemment que les autres la

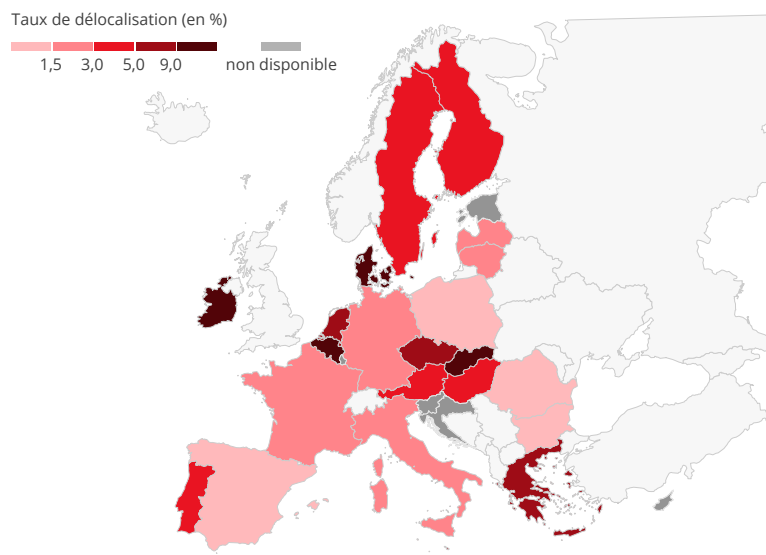
► Encadré - Des délocalisations moins fréquentes en France que dans l'Union européenne

Entre 2021 et 2023, 3,2 % des entreprises de 50 salariés ou plus implantées dans l'Union européenne ont délocalisé au moins une activité, soit 1,2 point de plus qu'en France.

Ce taux varie de 0,8 % en Bulgarie à 11,4 % en Slovaquie ► **figure**. Les entreprises de Slovaquie, d'Irlande, du Danemark ou de la Belgique délocalisent plus fréquemment une ou plusieurs activités, probablement en raison de la taille limitée de leur marché intérieur. À l'inverse, les taux de délocalisation sont plus faibles en Bulgarie, Pologne, Espagne et Roumanie.

Les entreprises françaises délocalisent autant que leurs homologues allemandes (2,2 %) ou italiennes (2,0 %). Pour les activités industrielles, les taux restent très proches entre la France et l'Allemagne (respectivement 3,5 % et 3,7 %).

Part d'entreprises ayant délocalisé entre 2021 et 2023 selon le pays



Lecture : 11,4 % des entreprises de 50 salariés ou plus implantées en Slovaquie ont délocalisé au moins une activité entre 2021 et 2023.

Champ : Union européenne à 27 pays, entreprises principalement marchandes non agricoles de 50 salariés ou plus.
Source : Eurostat, enquête CAM 2023.

► 4. Principales motivations des entreprises ayant délocalisé entre 2021 et 2023

Motivation	Part
Réduire le coût de la main-d'œuvre	55
Décision stratégique prise par la tête de groupe	47
Réduire des coûts autres que la main-d'œuvre	17
Pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée en France	17
Se recentrer sur le cœur de métier	15
Accéder à de nouveaux marchés	13
Améliorer les délais de livraison	10

Note : Seuls les motifs cités par au moins 10 % des entreprises figurent dans ce tableau.

Lecture : 55 % des entreprises ayant délocalisé entre 2021 et 2023 estiment que la réduction du coût de la main-d'œuvre était un critère très important dans leur décision de délocaliser.

Champ : France, entreprises principalement marchandes non agricoles de 50 salariés ou plus ayant délocalisé entre 2021 et 2023.

Source : Insee, enquête CAM 2023.

réduction des coûts de la main-d'œuvre (61 %) et des autres coûts (27 %). Celles qui délocalisent des services commerciaux le font un peu plus souvent pour accéder à de nouveaux marchés (21 % contre 13 % en moyenne) ou pour améliorer les délais de livraison (16 % contre 10 %). Enfin, celles qui délocalisent des services informatiques souhaitent davantage

accéder à des compétences ou des technologies spécialisées (22 % contre 9 %).

Les entreprises qui délocalisent dans l'UE14 évoquent moins fréquemment la réduction du coût de la main-d'œuvre (43 %), contrairement à celles qui se tournent vers le Maghreb (73 %). Les entreprises qui délocalisent dans l'UE13

